



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Sécurités
Bureau de la planification et de la gestion de l'évènement**
pref-defense-protection-civile@drome.gouv.fr

Le préfet

Valence, le 16/10/2023

à

Destinataires *in fine*

TRÈS SIGNALÉ

OBJET : Relèvement de la posture Vigipirate au niveau « Urgence attentat »

À la suite de l'attentat terroriste qui a eu lieu le 13 octobre dernier dans un lycée à Arras, et au regard des évènements se déroulant au Moyen-Orient, la Première ministre a décidé de relever la posture vigipirate au niveau « Urgence attentat ».

Ainsi, les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- **restreindre voire interdire les activités aux abords de ces installations ;**
- **renforcer la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés.**
- **contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants.**

Par ailleurs, pour l'ensemble des bâtiments publics, les mesures de surveillance aux abords, de contrôle de flux des personnes et des accès aux emprises bâtementaires doivent être systématiques et renforcées. Afin de vous conseiller et de vous accompagner sur ce sujet, les référents sûretés de la police et de la gendarmerie nationale sont à votre disposition.

En ce qui concerne les rassemblements de personnes, qu'il s'agisse des manifestations en lien avec la Coupe du monde de rugby, des manifestations revendicatives sur la voie publique ou de toute autre manifestation à caractère culturel, festif, sportif, politique ou religieux, les mesures de surveillance et de protection s'appliquent également. Votre vigilance devra notamment porter sur les risques liés à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects, ou encore à l'utilisation de véhicules béliers. Toute situation suspecte doit être systématiquement signalée aux forces de sécurité intérieure par **l'appel au 17.**

Je vous remercie également de me communiquer toute information que vous jugeriez utile, en particulier concernant des manifestations qui ne font pas l'objet de déclaration en préfecture mais dont la nature ou l'implantation vous paraîtrait sensible.

Afin d'accompagner les organisateurs des manifestations, je vous invite à relayer le guide établi par le ministère de l'Intérieur sur la sécurisation des rassemblements sur la voie publique : <https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/113495/907806/file/guide-bonnes-pratiques-securisation-evenement-voie-publique.pdf>.

Je vous incite également à consulter le guide pratique pour la sûreté des espaces publics : <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/guide-des-bonnes-pratiques-pour-la-surete-des-espaces-publics>.

Vous trouverez les logos à télécharger aux fins d'affichage dans vos bâtiments et établissements communaux : <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/logogrammes-vigipirate.pdf>

Mes services restent disponibles pour toute question : pref-defense-protection-civile@drome.gouv.fr

Sachant pouvoir compter sur votre pleine et entière mobilisation.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be a personal name.

Pour le Préfet, et par délégation
La Directrice de Cabinet

Delphine GRAIL-DUMAS

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les maires de la Drôme
- Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
- Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme

En communication :

Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Die

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons

Monsieur le président de l'association des maires

Monsieur le président de l'association des maires ruraux

